

*Bibliothèque numérique*

**medic @**

**Eau de mélisse des Carmes  
[Prospectus médicaux et  
pharmaceutiques]**

*Paris : impr. de Guiraudet et Jouaust, S.d..*

*Cote : BIU Santé Pharmacie : Dossier 342 (50)*

14 RUE TARANNE 14

CI-DEVANT  
RUE VAUGIRARD  
DEPUIS 1650,  
MAINTENANT  
**14**  
RUE  
TARANNE,  
DEPUIS  
1789.

**BOYER, SEUL SUCCESSEUR DES CARMES DÉCHAUSSÉS.**

**Seule Fabrique, rue Taranne, 14, à Paris, depuis 38 ans.**

CI-DEVANT  
RUE VAUGIRARD  
DEPUIS 1650,  
MAINTENANT  
**14**  
RUE  
TARANNE,  
DEPUIS  
1789.

# EAU DE MÉLISSE DES CARMES

DONT LES VERTUS EFFICACES SONT CONNUS DEPUIS PLUS DE DEUX SIÈCLES,  
LA SEULE AUTORISÉE PAR LE GOUVERNEMENT ET LA FACULTÉ DE MÉDECINE, SOUS LES YEUX DE LAQUELLE ELLE A ÉTÉ FABRIQUÉE,

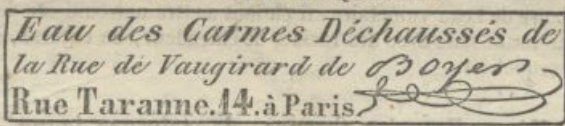
**14 RUE TARANNE 14**  
**BOYER**

Seul Successeur des Carmes déchaussés de la rue de Vaugirard.

*Se désfer des CONTREFACTEURS ÉHONTÉS, qu'on pourrait qualifier plus durement, qui affichent et répandent dans le monde des allégations aussi INFAMES que MENSONGÈRES, dont les Tribunaux sont saisis.*

**N'ACCORDER CONFIANCE QU'ÀUX FIOLES REVÊTUES D'UN CACHET SEMBLABLE A CELUI CI-DESSUS ET DE CETTE ÉTIQUETTE :**

*Divers jugements et arrêts obtenus contre les contrefacteurs consacrent à M. BOYER la propriété EXCLUSIVE de cette Eau, et reconnaissent, avec la Faculté de Médecine, sa supériorité sur celles vendues par les pharmaciens.*



### MANIÈRE DE SE SERVIR DE CETTE EAU SOUVERAINE.

La vertu singulière de cette Eau contre l'Apoplexie et autres maladies est à présent si connue de tout le monde, qu'il est inutile d'en donner des preuves. Il suffit de marquer comment et en quelle occasion il faut en user.

Dans les attaques d'une si terrible maladie, il faut donner d'abord au malade une cuillerée de cette Eau pure, et, si elle n'opère pas en quelques instants, réitérer, jusqu'à ce que la connaissance lui soit revenue: ce qui arrive en peu de temps quand l'Apoplexie n'est pas parvenue jusqu'à ce point où la nature, ne pouvant plus agir avec les remèdes, ne cède à aucun. Mais souvent le malade périt parce qu'on n'a point en main cette Eau, pour lui en donner promptement, ou pour ne lui en avoir pas fait prendre une assez grande quantité dans le commencement de la maladie, et on ne doit pas craindre qu'elle lui fasse mal. Il sera bon aussi d'en frotter les tempes et les narines, et d'en respirer par le nez.

Ceux qui ont des attaques d'Apoplexie doivent en prendre, de deux jours l'un, le quart d'une cuillerée pure, ou dans une cuillerée de vin, de bouillon, ou autre liqueur, pour se précautionner contre les accidents.

Ceux qui se trouvent incommodes de vapeurs, de vertiges ou tournoisements de tête, doivent en prendre, lorsqu'ils les ressentent, le quart d'une cuillerée dans une cuillerée d'eau, et s'en froter les narines et les tempes; il serait même bon de les prévenir, en en prenant deux ou trois fois par semaine, car ils sont, pour l'ordinaire, les avant-coureurs de l'Apoplexie.

Cette Eau est d'un prompt secours dans les faiblesses, syncopes, évanouissements, et dans la lithargie. Dans ces accidents, il faut en donner une cuillerée pure aux malades, qui se trouvent ordinairement singulièrement assés qu'ils en ont pris.

Elle réjouit et fortifie tous les esprits vitaux par son agréable odeur et par sa vertu incisive, atténua-tive, pénétrante; elle pousse au dehors les impuretés qui infectent la masse du sang et toute l'habitude du corps, en qui fait qu'elle est salutaire contre la Petite Vérole; la Rougeole et toutes sortes de maladies, de Fièvres malignes, en en donnant une cuillerée dans le bouillon ou dans la biisson deux ou trois fois par jour. Elle est un souverain remède contre toutes sortes de venins et de poisons, et un excellent préservatif contre le mauvais air et la peste; elle débouche puissamment tous les conduits du cerveau, et le décharge de la pituite froide et visqueuse, qui empêche la communication des esprits, et qui, en arrêtant ordinairement le cours, cause tous les fâcheux accidents que l'on voit dans ceux qui sont atteints d'Apoplexie.

Les mêmes qualités de cette Eau la rendent propre à dissiper les obstructions du foie, de la rate, des reins, du méntère, et les vapeurs néphrétiques qui embarrassent les esprits vitaux, au sang, au cœur, aux artères, en en prenant le quart d'une cuillerée pure ou dans du vin blanc, deux ou trois fois par semaine.

Elle est surtout amie du cœur, qu'elle réjouit et fortifie dans ses faiblesses, en calmant les palpitations, en en prenant le quart d'une cuillerée dans une cuillerée de vin ou de bouillon, et en frottant sa région. Elle aide à la digestion, en en prenant le quart d'une cuillerée pure après le repas; elle fortifie l'estomac; et en apaise les douleurs, en en prenant le quart d'une cuillerée dans une cuillerée de vin ou de bouillon; et pour le dériverement provoquant de la débilité d'estomac, il en faut mettre un quart d'une cuillerée sur trois cuillerées d'eau ferrée, prendre cette dose deux ou trois fois par jour, et continuer de même jusqu'à la guérison parfaite. Elle est bonne contre l'asthme. Elle est aussi fort bonne pour les femmes qui sont en travail; elle les débire promptement, en les frottant, en en prenant une cuillerée pure.

Elle soulage ceux qui ont la colique ventreuse, s'ils en prennent une cuillerée avec autant d'huile d'amandes douces et demi-once de sirop de capillaire, mêlés ensemble; et particulièrement la néphrétique, où il arrive suppression d'urine, pour laquelle il faut en prendre une cuillerée avec autant d'huile d'amandes douces et de sirop de guimauve simple ou composé. Elle apaise les douleurs de tête, en la frottant de cette Eau; et celle des dents, en imbibant un peu de coton et en en mettant sur la gencive. Elle cicatrise promptement les plaies, surtout celles qui arrivent par quelques causes externes; guérit la gangrène et la pourriture, qui accompagnent ordinairement les plaies; résout les contusions et humeurs froides, en trempant une compresse dans cette Eau et la mettant dessus; et pour les plaies intérieures et autres accidents pour lesquels on ordonne de boire de l'eau vulnéraire, il en faut mettre une cuillerée dans un demi-verre d'eau, ou, pour le mieux, d'une tisane faite avec des racines de chiendent, de réglisse, de guimauve, de grande consoude et de fleurs de coquelicot.

#### Même Eau des Carmes, de teinture jaune,

#### Préparée contre la paralysie qui, bien souvent, suit l'attaque d'apoplexie.

Il faut se servir de cette Eau aussitôt que la paralysie commence à paraître, pendant que les humeurs sont encore en mouvement; alors, sans rien craindre, on doit beaucoup froter les malades avec des linges ou flanelles chaudes; les frictions, étant faites avec soin et intelligence, ouvrent les pores; étant ainsi préparé, l'on prend de la liqueur dans la main, que l'on applique sur la partie froitée; on étend bien en continuant de froter (non avec des linges, mais avec les mains seulement); et jusqu'à ce que la partie soit sèche, ce qui n'est pas long; il faut de suite envelopper cette partie de linges ou de flanelle bien chaude, ce qui excite la transpiration et dissipe les obstructions; le tout consiste à s'en froter chaudement la nuque du cou, l'épine du dos et les membres atteints du même mal. Elle est encore bonne contre les rhumatismes provenant de causes froides; il suffit d'en froter la partie douloureuse seulement, et de l'envelopper chaudement, comme il est dit pour la paralysie. Elle est vulnéraire, et elle coagule comme celle ci-dessus à guérir les plaies.

### DEPOSITAIRES.

#### PARIS.

- M. ALLARD, épicer, rue Saint-Benoît, 239.
- M. ANTOINE, coiffeur, rue Saint-Hippolyte, 48.
- M. ANSELME, épicer, rue d'Argenson, 28.
- M. AVELINE, marchand fructifier, rue Galande, 31.
- M. BABON, herboriste, rue Galande, 13.
- M. BABY, épicer, rue de Poitou, 15.
- M. BARBIER, herboriste, rue d'Anjou, 53.
- M. BARRÈS, épicer, rue Saint-Hippolyte, 371.
- M. BARRÈRE, herboriste, rue Saint-Louis, 33.
- M. BÉGARIE, rue des Francs-Bourgeois (Marais), 14.
- M. BOY, herboriste, rue Saint-Antoine, 196.
- M. BOUCHER, herboriste, rue Saint-Antoine, 77.
- M. BOULE, épicer, rue Cassette, 3.
- M. BOURGEOT, herboriste, rue Saint-Antoine, 34 et 36.
- M. BOULLEUR, herboriste, rue Cassette, 30.
- M. CARPENTIER, herboriste à Belleville, r. de Paris, 136.
- M. CARTIER, herboriste, rue Boissière, 7.
- M. CASSARD, herboriste, rue de la Harpe-Frèperie, 8.
- M. CAZIN, herboriste, rue Saint-Jacques, 24.
- M. CHAMBOY, mercier, rue Saint-Hippolyte, 344.
- M. CHARBONNIER, herboriste, rue de Cléry, 81.
- M. CHESTEL, épicer, rue Saint-Scholastique, 43.
- M. COQUELIN, épicer, place des Petits-Pères, 3.
- M. COTTÉ, herboriste, rue de Petit-Lieu-S-Salomon, 9.
- M. CURET, herboriste, rue Saint-Martin, 38.
- M. CERRIVAND, herboriste, rue Cassette, 20.
- M. DALBON, herboriste, rue Saint-Martin, 267.
- M. DEBRAY, épicer, rue Napoléon, 3.
- M. DENIS, pharmacien, rue de Provence, 30.
- M. DESDOT, grand herboriste, rue de l'Arbre-Sec, 52.
- M. DEYES, herboriste, Grande-Rue, 10, à Baudouin.
- M. DEYVÈRE, épicer, rue de Fauxbourg-Saint-Antoine, 9.
- M. DEYV, pharmacien, Grande-Rue, 21, à Paris.
- M. DIARD, rue Montfaucon, 107.
- M. DROUARD, épicer, rue Saint-Martin, 111.
- M. DUCHÈRE, épicer, rue Tranchée, 33.
- M. DEFOURNÉ, pharmacien, rue Montfaucon, 238.
- M. DUMAS, herboriste, rue de la Harpe, 7.
- M. DUCHÈRE, pharmacien, place Saint-Michel, 18.
- M. DETRETTIE aîné, rue Bourg-Abbe, 54.
- M. DEVAL, épicer, rue de Fauxbourg-de-Hors, 41.
- M. FLAD, herboriste, rue de Bussy, 41.
- M. FLAD jeune, herboriste, rue Saint-Paul, 28.
- M. FOURNET, herboriste, rue de la Harpe, 1.
- M. FROESSARD, rue Saint-Louis (au Marais), 5.
- M. GALLAIS, r. de Valenciennes, 26, anc. Maison des Carmes.
- M. GASTAMBELLE, herboriste, rue Saint-Louis, 69.
- M. GILLET, herboriste, rue de Fauxbourg-de-Temple, 18.
- M. GUILLET, dép. des eaux min., rue J.-J.-Roussseau, 12.
- M. HAUTY, épicer, rue Coquenard, 9.
- M. BOUVILLAS, tisserand, rue Neuve-S-S. Roch, 14.
- M. LAURENT, herb., rue Neuve-des-Mathurins, 55.
- M. LAINE, épicer, rue de Charonne, 13.
- M. Y. LAJOLLE, herboriste, rue S. Victor, 126.
- M. LARIBERT, rue de Sévres, 48.
- M. LAMEN, pharmacien, rue Saint-Antoine, 164.
- M. LAMY, rue Montfaucon, 138.
- M. LAPERRÈRE, herboriste, rue du Bac, 83.
- M. LÉLLET, herboriste, rue des Saûls, 5.
- M. LEFFÈVRE, épicer, rue Montfaucon, 30.
- M. LÉGLAND, mercier, rue Godefroid-Lancry, 6.
- M. LÉGRAS, épicer, r. de la Montagne-S-S. Germain, 34.
- M. LÉROU, pharmacien, rue de la Harpe, 1.
- M. LEROY, herb., à Montmartre, grande rue Royale, 14.
- M. LÉVILLÉ, merc., r. des Deux-Pères, lies-Louise, 19.
- M. LEBLANCH, herboriste, rue de Berry, 3.
- M. MARGELLE, herboriste, rue Saint-Barth., 201.
- M. MARCOT, épicer, rue des Mathurins, 39.
- M. RASSON, épicer, rue de Fauxbourg-Saint-Antoine, 42.
- M. WATTELL, herboriste, Grande Rue des Batignolles.
- M. MEUNIER, mercier, rue de Chaillot, 48.
- M. NICLAHE, herboriste, rue Montmartre, 131.
- M. NIETTON, herboriste, rue de la Charbonnière d'Anjou, 39.

- M. NOUVEAU, à Belleville, rue de Paris, 118.
- M. NALLIN, marchand de tabac, Palais-Royal, 51.
- M. NOËL, herboriste, place du Marché-Saint-Jean, 4.
- M. PATRILLE, épicer, rue de Fauxbourg-de-Temple, 8.
- M. PETIT, herboriste, rue Philippeaux, 26.
- M. PETIT, herboriste, rue des Deux-Pères, 31.
- M. PETIT-PAN, herboriste, rue Croix-des-Français, 5.
- M. PICARD, herboriste, rue des Marais, 16.
- M. PILLOU, épicer, rue de la Harpe, 33.
- M. POULET, herboriste, rue de la Harpe, 11.
- M. QUISSÉL, épicer, rue Montmartre, 7.
- M. RABOURDIN, débiteur de tabac, rue Saint-Denis, 374.
- M. RAME, herboriste, rue de la Harpe, 6.
- M. RIBOT-CALLARD, épicer, r. de la Trinité, 44.
- M. RICARD, épicer, rue de la Harpe, 17.
- M. ROCHE, coiffeur, rue de Fauxbourg-Poissonnière, 14.
- M. ROCHE-WARME, épicer, rue Montfaucon, 41.
- M. ROSSEL, épicer, rue des Fossés-Saint-Victor, 39.
- M. ROULLER, rue Saint-Martin, 13.
- M. ROYCOURT, épicer, rue de la Harpe, 16.
- M. RUBIN, marchand de tabac, rue Marie-Suzette, 1.
- M. SARRIS, herb., rue de Fauxbourg-Saint-Antoine, 134.
- M. SECLÉT, herboriste, rue Neuve-Saint-Bas, 30.
- M. SOHÉL, épicer, rue de l'Arbre-Sec, 12.
- M. STRICKER, épicer, rue des Capucines, 1.
- M. THOMAS, marchand de tabac, Grand-Canal, des Batignolles.
- M. THIBAUD, herb., rue de Fauxbourg-Saint-Antoine, 195.
- M. TIMET, épicer, rue Montmartre, 59.
- M. TOULON, épicer, rue Saint-Martin, 117.
- M. VIALART, épicer, rue de Fauxbourg-de-Basse, 46.
- M. L. WATELIN, parfumeur, passage des Passerelles, 37.

#### DEPARTEMENTS ET ÉTRANGER.

- Amsterdam, M. RIETZEL, près le Théâtre Français.
- SPAN, BURGEOIS. — P. NUWENDAM. — WAREN-SINGEL. — J. NUWENDAM. — M. V. VANDER HULST.
- Angers, M. PÉLÉ, parfumeur, chaussée Saint-Pierre, 16.
- M. MAILLET, épicer, place du Ballonnement.
- Angers, M. F. TAURIEU-GILLES, r. de la St. Verte, 708.
- Arant, M. POULET, marchand de Epices.
- Angers, M. BELIN aîné, de tabac, rue de Font, 89.
- Angers, M. GONON, marchand de bois, place Beaubien.
- Bayonne, M. SOMMERUCK, rue Saint-Jean, 1401.
- Aix, M. BÉRE, mercier, rue Haute, 28.
- Bordeaux, M. F. L. WELSET, vigneron le Lion d'Or.
- Bourg-Léon, M. BOTTIER, vigneron, lib. place d'Armes.
- Breton, M. BÉREUX, M. BÉREUX, épicer.
- Brest, M. ONVILLER, rue Frocobeaux-Louis, 57.
- Cam, M. HÉLÈNE LE BARRON, libraire, rue Frocobeaux, 43.
- Caracassonne, M. DENISSE père et fils, négociants.
- Châteauneuf-Saint, M. MALHON, quin. p. du Châtelet.
- Charente, M. FOUILLET, herboriste.
- Clermont, M. BÉLÉ, parfumeur, rue des Cordeliers.
- Cocagne, M. GILBERT-BARRIÈRE, bonnetier, marchand aux Sablons, 8.
- Colmar, M. MORIN, débiteur de tabac.
- Combray, M. LAFORTUNE, parfumeur.
- Combray, M. GOUTURE-CHARLANT, rue de la Pothière, 14.
- Dijon, M. A. BOLLARD, pharmacien, rue Fécot, 92.
- Dreux, M. COURET, épicer, rue Grande, 270.
- Dunkerque, M. CHEVALLER-SALLE, négociant.
- Évroux, M. MALET, négociant, place de la République.
- Évroux, M. DOLLÉ, marchand des Sablons, 5.
- Fédération, M. LEFÈVRE, Grande-Rue, 73.
- Fédération, M. DOUBLANT, épicer, rue des Sablons, 34.
- Givet, Les BR. PP. Caracassonne. — M. DOUBERT, parfumeur.
- Genève, M. FERRAND à DÉCRETÉ, au bas de la Cloche.
- Genève, M. ANQUETIN, épicer, Grande-Rue.
- Genève, M. AUBIN, parfumeur, rue de Paris, 45.
- Jury, M. LAMY, épicer, rue de Paris, 2.
- Jury, M. COURTOIS, pharmacien.
- Ligny, M. LECLERC, épicer, rue de Font, 370.
- Le Mans, M. GLAD, négociant.
- Lisieux, M. ANDRE, marchand, rue aux Fées.

Leyd, M. A. DEMEY, curé de l'Église française.  
 Le Mans, M. HEYSE, hôtel Diot, place des Halles.  
 Liège, M. F. DEFOOL, pharmacien, rue Vinaved-Isle, 38.  
 Lille, M. HOUTETET, rue Esquermoise, 75.  
 Limoges, M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> THARARD, place de la Préfecture.  
 Londres, MM. LOISEL Jun<sup>r</sup> et Comp., 56, Hatton-Garden.  
 Lyon, M. PODIO, marchand, rue Sirène, 18.  
 Mantes, M. DESMOLLIENS, confiseur, Grande-Rue, 526.  
 Marseille, M. PINTA, boulevard Dugommier, 14.  
 Meaux, M. BOUTON, épicier, place du Marché.  
 Melun, M. WROENEN, coiffeur, marché au Blé, 8.  
 Metz,  
 Montargis, M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> DEFLOU-CHEVEREAU, m., rue de  
 Loing, 67.  
 Montlhéry, M. C. DUBOIS, pharmacien.  
 Nancy, M. BERNARD, papetier, rue des Dominicains.  
 Nantes, M<sup>me</sup> LEONARD, vis-à-vis la Bourse, 10. — M. JU-  
 GUET-BUSSEUIL, libraire, place Bourbon.  
 Nérac, M. GARAS fils aîné, quincaillier, rue de Condom.  
 Neuilly, M. GASNAUD, pharmacien, rue de Seine, 134.  
 Nevers, M. SOINOURY, épicier.  
 New-York, M. GRANDJEAN, Barclay street Astor House, 2.  
 New-Orléans, M. PECHANT, rue Royale, 12.  
 Orléans, M<sup>me</sup> D'ALENÇON, rue Hurepoix, 28. — M<sup>me</sup> LE-  
 FIEVRE, rue Jeanne-d'Arc. — M. GRENET, confiseur,  
 rue des Carmes, 46.  
 Poitiers, M. FRAIGNEAU, miroitier, place de l'Étoile.  
 Pontoise, M<sup>me</sup> THIOU.  
 Reims, M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> HANROT-PASTE, rue de Cérés, 50.  
 Rennes, M<sup>me</sup> JOUAUST, rue Beaumanoir, 8.

Rosoy, M. JOLLY, mercier, rue du Marché-au-Blé, 18.  
 Rotterdam, M. A. DUPONT, Nord Blak.  
 Rouen, M. DELABROUSSE, quai de Paris, 43. — DURAND  
 DELANEF fils, rue des Carmes, 16 et 18.  
 Saint-Amand, M. FRANCISQUE, parfumeur.  
 Saint-Brieuc, M. FERRARY, pharmacien.  
 Saint-Cloud, M. BELLIER, herboriste.  
 Saint-Germain-en-Laye, M. Louis, épicier, rue au Pain, 61.  
 Saint-Mihiel, M. BONNAIRE-MANSUY, négoc., r. Paute.  
 Saint-Petersbourg, MM. BOURGEOIS et DUCHON, négoc-  
 cians, MM. F. A. BAPST et comp., négociants.  
 Senlis, M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> PARVY, place du Marché-aux-Légumes.  
 Sens, M. AUDEBERT père, épicier, rue Royale, 40.  
 Strasbourg, M. J. MUSSEL, parfumeur, sous les Grandes-  
 Arcades, 32.  
 Tours, M. FOUQUET, peaussier, rue Montfumer, 6.  
 Troyes, M. PESME-FONDARD, quincaillier.  
 Versailles, M. MASSON, épicier, rue Ducis, 7. — M. EUS-  
 TACHE, épicier, rue de la Paroisse, 160. — M. MERLU,  
 mercier, rue d'Anjou, 3. M<sup>me</sup> BUGLET, mercières, rue  
 Satory, 7. — M. SOHIER, rue des Chantiers, 3. — M. AU-  
 BRUN, épicier, avenue de Saint-Cloud. — M. LUTHION,  
 épicier, rue de la Pompe, 39. — M. VAGANAY, épicier,  
 rue d'Anjou, 43.  
 Villejuif, M. Louis THIBAUD, épicier.  
 Villemombre, M. HARDY, épicier.  
 Villeneuve-le-Roi, M. H. BRIDOU, pharmacien.  
 Vincennes, M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> TOURNEL, rue de l'Église, 113.  
 Ypres, les RR. PP. Carmes déchaussés.  
 Vitry-sur-Seine, M. BOURGES, herboriste.

USURPATION DE NOM  
**ET CONTREFAÇON DE MARQUES.**

JUGEMENT

Du Tribunal de Commerce de Paris

Rendu le 1<sup>er</sup> avril 1835

AU PROFIT DE MM. BOYER ET RAFFY, SEULS FABRICANTS DE L'EAU DE MÉLISSE DES CARMES,  
 RUE TARANNE, 14.

Contre MM. MASSIEU-DAVID et Comp., demeurant à Paris, rue Taranne, 21.

LE TRIBUNAL, après en avoir délibéré conformément à la loi:  
 Attendu que les sieurs BOYER et RAFFY sont seuls et uniques successeurs des anciens Carmes déchaussés, inventeurs de l'Eau de Mélisse dite des CARMES; qu'il ne s'agit pas de savoir si d'autres qu'eux ont le droit de composer de l'Eau de Mélisse, à l'imitation de celle qu'ils vendent, mais d'examiner si les sieurs MASSIEU DAVID et comp. ont ou non emprunté, pour débiter leur Eau de Mélisse, une désignation qui ne leur appartient pas;  
 Attendu qu'en vendant une eau de leur composition, sous le nom d'EAU DES CARMES ou d'EAU DE MÉLISSE DES CARMES, les sieurs MASSIEU-DAVID et Comp. veulent profiter de la réputation acquise à cette ancienne composition, dont la recette appartient aux sieurs BOYER et RAFFY, qui seuls ont droit d'employer cette désignation;  
 Qu'en outre, les sieurs MASSIEU-DAVID et Comp. ont imité les marques, annonces, prospectus et flacons des sieurs BOYER et RAFFY, pour faciliter l'erreur dans laquelle ils cherchent à induire le public;  
 Attendu que les cachets, marques, vignettes et étiquettes qui ornent les annonces, flacons et boîtes des sieurs BOYER et RAFFY ont été déposés au greffe de ce Tribunal, le 3 juillet 1824;  
 Que, pour qu'il y ait contrefaçon, il n'est pas nécessaire qu'il y ait identité complète; mais il suffit que l'ensemble de la marque contrefaite puisse induire le public en une erreur préjudiciable à celui qui en est le vrai propriétaire;  
 Attendu le préjudice causé aux sieurs BOYER et RAFFY par les sieurs MASSIEU-DAVID et Comp., préjudice dont il appartient au Tribunal d'arbitrer la réparation;  
 Attendu que, par jugement et arrêt passés en force de chose jugée, il a déjà été ordonné aux sieurs MASSIEU-DAVID et Comp. de supprimer leurs qualifications, ainsi que les marques, vignettes et enveloppes de leur Eau de Mélisse, qu'ils se sont bornés à substituer aux anciennes figures des figures presque identiques; que ces changements sont loin de satisfaire au vœu desdits jugement et arrêt;  
 Par ces motifs, le Tribunal fait défense aux sieurs MASSIEU-DAVID et Comp. de désormais débiter leur Eau de Mélisse sous la dénomination d'Eau des Carmes; de faire en aucune manière mention de ces anciens religieux dans leurs factures, annonces, affiches, prospectus, étiquettes ou enseignes; d'y laisser subsister aucune vignette imitant celle que les sieurs BOYER et RAFFY ont déposée; de se servir des bois, fioles et rouleaux également semblables à ceux qu'ils ont adoptés;  
 Ordonne que, dans les trois jours de la signification du présent jugement, toutes ces choses seront supprimées par les sieurs MASSIEU-DAVID et Comp.; sinon faute de ce faire, autorise les sieurs BOYER et RAFFY à faire saisir par tous officiers de police judiciaire, dans tous les magasins, dépôts, et partout où ils se trouveraient, lesdits rouleaux, fioles, boîtes, factures, annonces et prospectus;  
 Ordonne l'affiche du présent jugement à 50 exemplaires, et l'insertion dans deux journaux, aux frais des sieurs MASSIEU-DAVID et Comp.;  
 Les condamne solidairement et par corps à MILLE FRANCS de dommages intérêts; les condamne en outre aux dépens.

Paris. — Imprimerie de GERBAUDET et JOUAUST, 515, rue S.-Honoré.